



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN DU BEL-HÉRAULT COMMUNES DE BUCAMPS, LE QUESNEL-AUBRY ET MONTREUIL-SUR-BRÊCHE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du samedi 8 janvier 2022 au jeudi 10 février 2022 inclus**, sur le projet déposé par la société **PARC ÉOLIEN OISE 1** pour la réalisation du « Parc Éolien du Bel-Hérault » implanté sur les communes de **Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.
La puissance unitaire des éoliennes est de 3 MW, avec une puissance installée totale maximale de 18 MW, pour une hauteur en bout de pale de 137 m à 140 m.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Philippe LEGLEYE, ingénieur en BTP (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Montreuil-sur-Brèche.

5. Le commissaire enquêteur assurera des permanences dans les mairies suivantes, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- Samedi 8 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 à Montreuil-sur-Brèche ;
- Mardi 18 janvier 2022 de 15h00 à 18h00 à Le Quesnel-Aubry ;
- Mercredi 26 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 à Bucamps ;
- Vendredi 4 février 2022 de 16h00 à 19h00 à Bucamps ;
- Jeudi 10 février 2022 de 16h00 à 19h00 à Montreuil-sur-Brèche ;

Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra impérativement respecter les mesures sanitaires qui s'appliqueront durant la durée de l'enquête publique environnementale.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la société PARC ÉOLIEN OISE 1, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
 - aux heures d'ouverture **dans les mairies de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche**,
 - à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 à Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
 - **sur le site internet des services de l'État dans l'Oise** (documents téléchargeables):
www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques
 - **sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :**
<https://www.registredemat.fr/bel-herault>
 - aux heures d'ouverture des mairies, sur un poste informatique mis à disposition dans les communes d'**Ansauvillers, Beauvoir, Bonvillers, Bulles, Campremy, Catillon-Fumechon, Essuiles, Froissy, Haudivillers, Le Mesnil-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Bulles, Noirémont, Nourard-Le-Franc, Noyers-Saint-Martin, Reuil-sur-Brèche, Saint-André-Farivillers, Saint-Eusoye, Thieux et Wavignies**.

7. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête tenu à sa disposition dans les mairies de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche**,
- par **courrier adressé à la commune de Montreuil-sur-Brèche** à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le **registre d'enquête dématérialisé** mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/bel-herault>
- par **courrier électronique** adressé à : eolfi-bel-herault@registredemat.fr
(en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Parc Éolien du Bel-Hérault »)

8. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

9. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de **M. Youssef EL HAYANI – Chef de projets éolien – Tél. 06.45.71.53.17 – Mail : y.el-hayani-taib@shell.com – Société PARC ÉOLIEN OISE 1 – 10 place de la Catalogne – 75014 Paris – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS**